

Rapport de la commission de la protection civile ORPC

Préavis 01/21 relatif à la révision des statuts de l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC).

La majorité de la commission, soit Messieurs André Dunand, Laurent Renevier et Bernard Treboux, s'est réunie le lundi 22 mars en présence de la Municipalité incorporé. La Municipalité, par la voix de son syndic Monsieur Lohri et de son municipal responsable de l'ORPC Monsieur Merlanti, a répondu aux questions de la commission.

En effet, la commission regrette de n'avoir pas été consultée lorsque les statuts ont été mis en consultation de chaque commune membre via sa Municipalité respective.

La commission constate qu'elle ne peut pas apporter des modifications et qu'il ne lui reste que l'unique choix du « oui ou non ».

La commission relève ainsi les points suivants qui lui posent problèmes :

- Le quorum, qui était fixé à $\frac{3}{4}$ des voix, passe à la majorité absolue du total des voix et à la majorité des communes membres.**
- Le plafond d'endettement passe de CHF 1 mio à CHF 3 mio. Il est quand même désolant d'accepter une telle hausse du plafond d'endettement sans avoir la preuve de la cause exacte.**
- Le nombre de voix par village ou ville est de 1 voix au minimum et 1 voix par tranche de 1000 habitants. Le plafond est limité à 15 voix quel que soit le nombre d'habitants. Nous constatons que Rolle avec 6245 habitants a droit à 15 voix.**

En conclusion :

- Vu le préavis 01/21
- Ouï son rapport

Attendu que le préavis 01/21 a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

La commission de la protection civile recommande au Conseil communal de Bassins,

De refuser le préavis 01/21 tel que présenté.

André Dunand



Laurent Renevier



Bernard Treboux

(rapporteur)

Fait à Bassins, le 3 avril 2021